

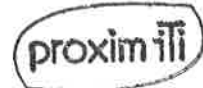


Compte-rendu affiché du 23

Février 2018 au 23 février 2018

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2018 - 14H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical est consultable dès son approbation sur simple demande auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi (56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)

L’an deux mille dix-huit, le 2 février à 14H30, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 26 janvier 2018
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 15
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 16

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Madame ROCH Sylvie, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Monsieur CHATEL Bernard, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués ayant donné pouvoir :

Monsieur FAVRE Louis a donné pouvoir à Monsieur CICLET Jean-François

Délégués excusés :

Madame BOEX Colette, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur LAYAT Didier, Madame VAZQUEZ Annick, Monsieur FOREL Bruno, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis,

Monsieur CHATEL Bernard est désigné Secrétaire de séance.



La séance débute à 14h35

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2017

2018-02-001 : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Comité syndical a :

- ↪ Largement débattu des orientations contenues dans le projet de débat d'orientation budgétaire 2018,
- ↪ Autorise le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018-02-002 : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION DE RECOURS AU SERVICE DES REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES PAR LE CDG74/SM4CC-PROXIM ITI

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

- ↪ Recourt en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie ;
- ↪ Approuve la convention de recours au service des remplacements et missions temporaires proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour un coût de 8% du coût salarial ;
- ↪ Approuve l'inscription au budget des crédits correspondants, au chapitre 62, compte 6288 ;
- ↪ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018-02-003 : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

- ↪ Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2018 les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2018, ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2017, comme suit :

	Chapitre 20	Chapitre 21
--	-------------	-------------

Total prévu BP 2017	5.000,00 €	26.500,00 €
Autorisation 2018	1.250,00 €	6.625,00 €

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018-02-004 : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2018 les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2018, ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2017 ; comme suit :

	Chapitre 20	Chapitre 21
Total prévu BP 2017	29.000,00 €	196.000,00 €
Autorisation 2018	7.250,00 €	49.000,00 €

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SM4CC,
Monsieur Gilbert ALLARD

56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.